

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Voici les réponses:

1. Le 1<sup>er</sup> octobre 1950; \$1,080 par année.
2. Non. Un nouveau contrat a été dressé. Ce contrat, qui éliminait le service entre la gare et le bureau de postes de Chatham, est entré en vigueur le 8 septembre 1952. Il a été renouvelé en 1956 pour une autre période de quatre ans, expirant le 30 juin 1960, et aucun appel d'offres n'a été fait.
3. Oui. Un appel d'offres a été fait le 2 mai 1960. Les offres seront reçues jusqu'au 3 juin 1960.
4. Non.

INDEMNITÉS D'ISOLEMENT AUX INSTITUTEURS,  
EXTERNATS INDIENS, DANS L'ONTARIO  
SEPTENTRIONAL

**Question n° 140—M. Benidickson:**

1. Verse-t-on des indemnités d'isolement aux instituteurs des externats indiens situés à Sandy-Lake et Deer-Lake, dans l'Ontario septentrional?
2. Sinon, pour quelle raison?
3. A quelle distance a) du chemin de fer, b) de la route, situés le plus au nord, sont ces localités?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Voici les réponses:

1. Non.
2. Sandy-Lake et Deer-Lake ne figuraient pas sur la liste des endroits isolés dans le règlement relatif aux endroits isolés publié en juin 1958. Cependant, par suite de modifications apportées récemment à ce règlement, ces endroits sont maintenant classés comme isolés. Lorsque les instituteurs ont été affectés à des postes à Sandy-Lake et à Deer-Lake en septembre 1959, il était précisé dans leurs conditions d'emploi qu'aucune indemnité d'isolement n'était payable. Les instituteurs employés par le ministère sont considérés comme étant liés par un contrat, de sorte qu'aucune hausse de traitement ni d'allocation n'est accordée pendant la durée du contrat. Toutefois, dans le cas de ces instituteurs, le contrat actuel expire en août 1960, et en vertu du nouveau contrat à compter de septembre 1960, ils auront droit à une allocation de subsistance de même qu'à une indemnité d'isolement.
3. Sandy-Lake est situé à environ 200 milles à vol d'avion du chemin de fer le plus proche, à Sioux-Lookout, et à environ 120 milles par avion de Red-Lake. Deer-Lake est à environ 200 milles à vol d'avion du chemin de fer le plus proche, à Sioux-Lookout, et à une centaine de milles par avion de Red-Lake.

**M. Benidickson:** Négligence honteuse!  
[M. McWilliam.]

PLACEMENTS ET EMPRUNTS DE LA COMMISSION  
D'ASSURANCE-CHÔMAGE

**Question n° 141—M. Benidickson:**

1. a) Au 31 mars 1960, quel était l'ensemble de la valeur comptable et du montant en principal des placements de la Commission d'assurance-chômage, b) quels étaient la valeur comptable, le montant en principal, le taux d'intérêt et la date d'échéance de chacun des placements de la Commission d'assurance-chômage, au 31 mars 1960, c) quel changement s'est produit dans l'état de chacun de ces placements, durant chaque mois, depuis le 31 mars 1959?
2. La caisse d'assurance-chômage a-t-elle effectué des emprunts depuis le 31 mars 1959? Dans le cas de l'affirmative, quels en sont les montants, à quelles dates et à quels taux d'intérêt?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, cette question marquée d'un astérisque appelle une réponse détaillée. Je demanderai donc au député son accord pour la transformer en ordre de dépôt de documents.

**L'hon. M. Martin:** Si cela n'entraîne aucun retard.

**M. Benidickson:** J'espère qu'on ne la négligera pas.

**L'hon. M. Starr:** On ne néglige jamais une question à laquelle je dois répondre.

**L'hon. M. Chevrier:** Dans un certain cas, j'ai attendu plusieurs mois.

**M. l'Orateur:** Ordre de dépôt de documents.

INDEMNITÉS D'ISOLEMENT AUX INSTITUTEURS,  
EXTERNATS INDIENS, DANS L'ONTARIO  
SEPTENTRIONAL

**Question n° 142—M. Benidickson:**

1. Le gouvernement verse-t-il des indemnités d'isolement aux instituteurs des externats indiens situés près d'un chemin de fer, comme à Moosonee (Ont.), et, dans le cas de l'affirmative, quelle somme verse-t-il?
2. Quand a-t-on fondé un externat à Pikangikum (Ont.)?
3. A quelle distance est situé cet externat a) du plus proche chemin de fer septentrional, b) de la route la plus proche?
4. A-t-on versé une indemnité d'isolement à l'instituteur de l'externat situé à Pikangikum (Ont.)?
5. Sinon, la Direction des affaires indiennes se propose-t-elle de verser une indemnité d'isolement à l'instituteur, avec effet rétroactif à compter de la date où il est entré en fonctions, et, sinon, pour quelle raison?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Voici les réponses à ces questions:

1. Oui, s'il s'agit d'un poste considéré comme poste isolé aux termes des règlements pertinents. Moosonee a été classé comme poste isolé. Une indemnité d'isolement est versée à tout employé, soit \$1,140 par année pour la personne mariée et \$720 pour la personne célibataire.